

# Service des Loisirs Ste-Claire – Procédure de préinscriptions Été 2020

**IMPORTANT : Tous les documents (dépliant publicitaire, renseignements généraux, etc.) ainsi que toutes les informations concernant les clubs de vacances 2020, se trouvent sur notre site internet au [www.loisirsteclair.org](http://www.loisirsteclair.org). Prière de vous y référer.**


Seuls les enfants qui fréquentaient le club de vacances en 2019 (camps spécialisés y compris) et dont le dossier n'est pas en souffrance, peuvent bénéficier de cette préinscription. Cependant, nous acceptons les fratries (un frère ou une sœur qui fréquente la maternelle, par exemple) ... MAIS pas les voisins, les cousins ou les amis. Si nous relevons des anomalies, les inscriptions seront automatiquement mises de côté. Et traitées au terme de la période de préinscription.

Pour être éligible, le dossier de l'enfant ne doit pas être en souffrance. Si c'est le cas, la préinscription est automatiquement refusée.

1. Téléchargez le (ou les) formulaire (s) d'inscriptions nécessaires à l'aide des codes reçus dans le courriel de préinscription... selon le nombre d'enfants et le(s) type(s) de camp désiré(s) (camp régulier et/ou camp(s) spécialisé(s)). **ATTENTION!** Si vous avez un enfant qui ne fréquente pas la maternelle en 2019-2020, celui-ci doit être inscrit au club de vacances 4-5 ans;

2. Complétez le(s) formulaire(s). Il est préférable de remplir le formulaire sur un ordinateur. Sinon, il faut télécharger l'application « Adobe Acrobat Reader ». Une fois celle-ci téléchargée, allez sur le site des Loisirs Ste-Claire ([www.loisirsteclair.org](http://www.loisirsteclair.org)), cliquez sur la fiche d'inscription désirée, entrez le code d'accès puis remplissez le formulaire. Toutes les informations demandées sont importantes, prière d'écrire lisiblement. Un formulaire avec des informations manquantes sera automatiquement mis de côté et traité au terme de la période de préinscriptions.

3. TOUS les formulaires doivent être envoyés par courriel à l'adresse suivante : [inscriptionslsc@hotmail.com](mailto:inscriptionslsc@hotmail.com) avec une photo de votre enfant. Assurez-vous que le formulaire envoyé est bien complété et non vide. **Aucun formulaire ne sera accepté en main propre ou par la poste.**

 **ATTENTION! Une semaine cochée implique une réservation de place... Vous serez facturé en conséquence et tenu de payer les frais en totalité. Tout changement doit être rapporté à la direction afin de régulariser le dossier.**

Vous êtes tenu d'acheter au moins un t-shirt car **le t-shirt des années antérieures n'est pas admissible**. Le port de celui-ci est obligatoire lors des sorties uniquement (camp de jour régulier et spécialisé). Un seul suffit. Toutefois, si vous en désirez plus qu'un, il est important d'indiquer le **NOMBRE** de t-shirts selon la taille désirée.

Sur la 2<sup>e</sup> page des formulaires, **SVP ne complétez pas l'espace réservé aux Loisirs Ste-Claire**... par contre, cochez les énoncés, apposez votre signature et indiquez le nom de la personne à qui nous devons émettre le relevé 24 relatif aux frais de garde.

- ☞ La période de préinscriptions se déroulera du **23 au 27 mars inclusivement**;
- ☞ Nous avons 3 points de service... nous tentons le plus possible de répondre à la demande mais il se peut qu'à cause de certaines contraintes (ratios, disponibilités, atteinte de la capacité maximale), nous ne puissions pas répondre à votre premier choix.
- ☞ Lorsque nous recevons les formulaires d'inscriptions, ils seront traités et une facture vous sera envoyée par courriel, d'où l'importance de l'indiquer sur le formulaire. Dorénavant, 5\$ par inscription à titre de frais de transaction sont exigés. L'horaire et les modes de paiements seront indiqués dans le courriel de facturation.
- ☞ **Une personne qui omet de venir procéder au paiement durant la période prescrite, verra son inscription automatiquement annulée et les places qui lui avaient été réservées, remises en disponibilités; Aucun rappel courriel ou téléphonique ne sera placé.**
- ☞ Le paiement peut être effectué en argent comptant, par chèque, par virement Interact, par carte de débit ou par carte de crédit (frais de 2.75%)
- ☞ La somme complète est exigée au moment du paiement. Plus de détails seront disponible lors de la réception de votre facture. Pour les paiements par chèques, vous pouvez les postdater aux dates suivantes : 8 mai – 1<sup>er</sup> juin – 20 juin
- ☞ **Advenant le cas où des places seraient indisponibles, un responsable communiquera avec vous afin de régulariser la situation.**